



COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2021

PRESENTS BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS : GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel.

PROCURATION : GARAMPON Olivier a donné procuration à CALMELS Anne, LAYRAL Emmanuel a donné procuration à FABRE Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de dix.

1. **Lecture du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021** : PV approuvé à dix voix pour.

2. **Compte-rendu des décisions du maire :**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-2-6 du 27 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis la séance du 15 avril 2021, le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

DECISION2021-14	Adhésion organisme
DECISION2021-15	Concession
DECISION2021-16	DIA
DECISION2021-17	DIA

Le Conseil municipal prend acte

3. **Acquisition d'un terrain pour la création d'un parking:**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu le PLUintercommunal approuvé le 22/10/2019 et rendu exécutoire le 12/11/2019 ;

Vu l'emplacement réservé sur les parcelles cadastrées B1111 et B173 instauré dans le cadre du PLU susvisé pour la création d'un parking ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue et enregistrée en mairie le 22 mars 2021, adressée par maître BARRAU, notaire à Saint-Affrique, en vue de la cession moyennant le prix de 49 900€, d'une propriété sise à Saint-Paul des Fonts, 12250 SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, cadastrée section B173 et B1111, Saint-Paul des Fonts, 12250 SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, d'une superficie totale de 1644m², appartenant à Mesdames MARTY épouse CONSTANTINIDES Béatrice et MARTY épouse AMALRIC Delphine ;

Vu la visite de l'immeuble bâti intervenue le 13 mai 2021 ;

Vu la promesse unilatérale de vente au profit de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul signée par M. LEGROS Anthony et Mme DUQUENNE Marie le 11 juin 2021 ;

Considérant que la commune projette la création d'un parking sur les parcelles cadastrées B1111 et B173 afin de répondre à un problème récurrent de stationnement à Saint-Paul des Fonts ;

Considérant que les futurs acquéreurs acceptent de céder à la commune une partie de 550 m² minimum (conformément au plan ci-joint) de la parcelle cadastrée section B n°173 afin de créer un parking à la condition que la commune prenne à sa charge la plantation d'une haie et accepte une servitude de non aedificandi

Considérant que les frais de géomètre et d'actes seraient à la charge de la commune

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à dix voix pour,

- **Renonce à** préempter les parcelles cadastrées B numéros 1111 et 173 ;

- **Approuve** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 173 d'une superficie minimale de 550m², qui sera déterminée par géomètre, au prix de 20€ le mètre carré ;

- **Précise que** les frais de géomètres et de notaire seront à la charge par la commune ;

- **Ajoute qu'**une servitude de non aedificandi sera constituée dans l'acte de vente, toutefois, les projets de création d'un parking et d'un accès PMR et, le cas échéant, de quelques murets de faible hauteur et plantations nécessaires au projet seront expressément autorisés ;

- **S'engage** à planter à ses frais une haie séparative en limite de propriété ;

- **Autorise** Mme le maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.